



Les analyses du Centre Jean Gol

L'IMMERSION LINGUISTIQUE EN FWB : QUELS RÉSULTATS ?



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Une analyse réalisée par
FANNY CONSTANT

Daniel Bacquelaine, Administrateur délégué du CJG
Axel Miller, Directeur du CJG
Corentin de Salle, Directeur scientifique du CJG

2021

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles
Tél. : 02.500.50.40
cjc@cjc.be
www.cjc.be

*L'IMMERSION
LINGUISTIQUE EN FWB :
QUELS RÉSULTATS ?*

Parmi les différents dispositifs relatifs à l'apprentissage des langues, l'un des plus connus en Fédération Wallonie-Bruxelles est certainement l'apprentissage par immersion.

En provenance du Canada dans les années 80, cette pratique pédagogique, qui a pris un essor considérable dès son arrivée en Belgique, ne sera reconnue officiellement qu'en 1998. Les écoles seront alors autorisées à organiser l'enseignement de certaines matières en néerlandais, anglais et allemand.

Alors qu'à l'époque ces écoles étaient une exception et se comptaient sur les doigts de la main, elles sont aujourd'hui près de 150 en secondaire et 200 en primaire sur les quelques 2700 établissements d'enseignement obligatoire que compte la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi ces écoles, dans l'enseignement primaire, 82% d'entre elles optent pour l'immersion en néerlandais, 16% pour l'anglais et 2% pour l'allemand. Ces pourcentages s'élèvent à 69%-25%-5% pour l'enseignement secondaire.

En effet, la maîtrise de plusieurs langues a vu sa popularité augmenter avec la mondialisation. C'est en effet un atout social et économique fort. Aujourd'hui, l'enseignement en immersion est dès lors vu, aujourd'hui plus qu'hier, comme un moyen de promouvoir le multilinguisme.

Vu l'engouement qui se ne cesse de croître, et les projets de fleurir allant jusqu'à proposer des écoles bilingues, voire la double immersion (soit l'immersion pour deux langues étrangères)¹, il convient malgré tout de s'assurer objectivement de l'efficacité de ce dispositif.

Cela pose quantité de questions : cet élan s'est-il propagé uniformément sur tout le territoire de la FWB ? Ces écoles dispensent-elles la même offre d'enseignement que les écoles classiques ? Pourquoi ne pas l'organiser dans toutes les écoles ? Les élèves sont-ils de bons locuteurs au sortir de l'enseignement obligatoire ? etc

Avant d'aller plus loin dans la massification de ce modèle qui a plus de 20 ans, il paraît opportun de faire un arrêt sur image, de questionner ses impacts, forces et faiblesses afin de le renforcer et l'articuler aux réalités socio-économiques et socio-culturelles actuelles.

¹ Cfr Athénée Lucienne Tellier d'Anvaing (Frasnes-Lez-Anvaing), première école de Wallonie à proposer l'immersion il y a quinze ans et qui offre depuis septembre 2021 la double immersion anglais et néerlandais.

deze

dit

A close-up photograph of a person's right hand holding a piece of white chalk. The hand is positioned over the word 'dit' on a dark green chalkboard. The word 'dit' is written in a cursive script and is underlined. The hand is holding the chalk stick between the thumb and index finger, with the middle finger supporting it from below. The chalk stick is white and appears to be in the process of being used to write or erase the word.

L'IMMERSION

L'« immersion », c'est apprendre une langue étrangère dans des matières non-linguistiques (maths, géo, sport, ...).

C'est donc une double approche contenu/langue présentant divers avantages :

- ouverture aux autres (par la compréhension d'autres cultures et coutumes)
- flexibilité d'esprit
- maîtrise d'une autre langue.

Le décret relatif à l'enseignement en immersion linguistique, du 11 mai 2077, la définit comme : « une procédure pédagogique visant à assurer la maîtrise des compétences attendues en assurant une partie des cours et des activités pédagogiques de la grille horaire dans une langue moderne autre que le français en vue de l'acquisition progressive de cette autre langue. »

Aujourd'hui, dans le monde de la recherche en éducation, on parle plutôt d'EMILE (Enseignement d'une Matière par l'Intégration d'une Langue Etrangère).

SES OBJECTIFS

L'immersion poursuit les objectifs pédagogiques suivants :

- En ce qui concerne les **cours et activités pédagogiques assurés dans la langue de l'immersion**, la maîtrise des compétences définies dans les référentiels de compétences de la FWB.
- En ce qui concerne la **langue de l'immersion**, la maîtrise des compétences liées à la communication orale et écrite dans cette langue telles que définies dans les référentiels de compétences de la FWB.

Cela signifie que les compétences attendues dans toutes les disciplines -y compris langues modernes- sont les mêmes pour tous les élèves, qu'ils soient ou non en enseignement par immersion.

7 ATOUTS DE L'IMMERSION

- Acquisition de la langue
- Plaisir de la langue parlée
- Augmentation de la concentration
- Curiosité élargie
- Ouverture sur les cultures étrangères
- Ne pas devoir partir à l'étranger
- Maternelle : parfaite pour démarrer

SON ORGANISATION

L'élève débute son apprentissage par immersion :

- soit au niveau de la 3^{ème} maternelle s'il s'agit d'une école fondamentale ou au niveau de la 1^{ère} primaire s'il s'agit d'une école primaire ;
- soit au niveau de la 3^{ème} primaire (école fondamentale ou primaire).

Dans l'enseignement maternel, une fonction spécifique a été créée pour assurer les cours par immersion. Il s'agit de la fonction d'instituteur maternel chargé des cours en immersion.

De même, les fonctions spécifiques d'instituteur primaire et maître spécial d'éducation physique chargés des cours en immersion ont été créées pour assurer les cours par immersion dans l'enseignement primaire.

Dans l'enseignement secondaire, l'élève débute son apprentissage par immersion :

- soit au niveau de la 1^{ère} secondaire ;
- soit au niveau de la 3^{ème} secondaire.

Pour être habilités à enseigner en immersion, les enseignants doivent :

- être en possession du titre pédagogique requis² ;
- être « native speaker » ou avoir fait la preuve d'une connaissance approfondie de la langue d'immersion et une connaissance « fonctionnelle » de la langue française.

Ces derniers doivent avoir réussi une des épreuves linguistiques³ suivantes :

- Langue française.
- Connaissance approfondie du néerlandais, de l'anglais et de l'allemand (maîtres de seconde langue dans l'enseignement primaire).
- Connaissance approfondie d'une langue d'enseignement en immersion (chargés de cours en immersion).

² Les titres requis concernés sont nombreux. Cfr «Section II. - Titres requis des membres du personnel chargés des cours en immersion linguistique » du Décret relatif à l'enseignement en immersion linguistique, 2007

³ <http://www.enseignement.be/index.php?page=27003&navi=3436>



LES PROGRAMMES IMMERSIFS

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret exige qu'au moins 25 % des cours soient dispensés dans la langue maternelle, à savoir le français.

Dans l'enseignement primaire, la partie de la grille horaire hebdomadaire consacrée à l'apprentissage par immersion couvre entre 8 et 21 périodes (50 minutes de cours), en fonction de l'année dans laquelle l'enseignement en immersion a débuté.

- 8 à 21 périodes de la 3^e maternelle à la 2^e primaire ;
- 8 à 18 périodes de la 3^e primaire à la 6^e primaire pour les élèves ayant entamé l'immersion en 3^{ème} maternelle ou en 1^{ère} primaire ;
- 12 à 18 périodes de la 3^e primaire à la 6^e primaire pour les élèves ayant entamé l'immersion en 3^e primaire.

Dans l'enseignement secondaire, entre 8 et 13 périodes/semaine peuvent être consacrées à l'apprentissage en immersion (auxquelles peuvent encore s'ajouter au 1^{er} degré des périodes consacrées aux activités complémentaires).

Chez nous, seule l'immersion partielle est pratiquée, qu'elle soit précoce ou tardive. Pour avoir une immersion considérée comme « totale », certains parents font le choix de la « submersion », c'est à dire d'inscrire leurs enfants dans des écoles des deux autres communautés où ils recevront la totalité de leurs cours en néerlandais ou en allemand.

POUR OU CONTRE

Bien que la plupart des échos soient positifs et que la demande de cette offre scolaire augmente un peu plus chaque année, elle alimente aussi certaines critiques et interrogations.

En effet, certains pensent qu'elle est réservée à de « bons » élèves sur le plan scolaire et qu'en induisant une potentielle sélectivité dans la population d'enfants elle contribuerait à un modèle d'enseignement élitiste. D'autres doutent quant à l'efficacité de ce dispositif sur la qualité de l'apprentissage de la langue étrangère, tandis que d'autres encore estiment que cela nuit à la qualité des apprentissages des disciplines données dans une autre langue. On entend également que l'immersion serait proposée par certaines écoles dans le seul objectif d'attirer plus des élèves.

Une autre composante est la question du profil des enseignants qui donnent les cours disciplinaires dans une langue étrangère. Sont-ils autochtones ? Allochtones ? D'où viennent-ils ? Quels sont leurs profils ?

A ce jour, nous ne disposons pas d'une vision suffisamment précise, étayée, étalonnée de ce dispositif quant à son organisation, son public, ses acteurs, ni ses résultats sur l'acquisition d'une langue étrangère et sur la qualité des apprentissages de façon générale.

RECHERCHE RÉCENTES

De manière générale, ce qui ressort des études est que l'immersion n'affecte pas les résultats dans les autres matières ni dans la langue maternelle. Au contraire, les élèves en immersion tendent à avoir un niveau équivalent aux autres dans les autres matières et disposent également d'un vocabulaire plus riche et varié dans ces langues cibles. Les élèves en immersion savent également passer d'une langue à l'autre plus facilement et sans les confondre.

Cela étant dit, il convient toujours d'interpréter les tendances générales avec prudence car certaines sont fortement impactées par des éléments de contexte qui ne sont aucunement liés à l'immersion. Aujourd'hui les études sur l'immersion sont parcellaires et peu étayées.

Parmi les plus récentes, on relève la recherche UCLouvain-UNamur qui a été réalisée⁴ dans 22 écoles primaires et secondaires en Wallonie. Au total, + de 900 élèves de la 5^{ème} primaire à la 6^{ème} secondaire ont été suivis pendant 2 années scolaires, ainsi que des parents, des directions d'école et le corps enseignant.

Principal résultat ? Les chercheurs n'ont détecté aucun impact négatif de l'immersion sur la maîtrise de la langue de scolarisation (le français) ; les élèves en immersion obtiennent en français des résultats identiques, voire meilleurs que les élèves non-immergés. Par contre, les chercheurs n'ont pas pu observer d'autres avantages cognitifs non-verbaux tels que ceux qui ont souvent été associés aux bilingues.

Autre constat : en ce qui concerne la maîtrise de la langue-cible (anglais ou néerlandais), les élèves en immersion ont en général un vocabulaire réceptif et productif plus large et plus varié (primaire et secondaire), ainsi que de meilleures compétences écrites (uniquement étudiées chez les élèves en secondaire). Les erreurs lexicales et grammaticales sont moins nombreuses. Par contre, les progrès des élèves en immersion plafonnent plus vite que ceux des élèves de l'enseignement traditionnel.

L'immersion attire un public privilégié au niveau socio-culturel, familial et scolaire (principalement en néerlandais). Au niveau socio-affectif, tous les élèves s'avèrent motivés, mais les élèves du secondaire traditionnel qui suivent le néerlandais nettement moins. Les attitudes varient surtout au niveau de la langue cible, l'anglais s'avérant plus attrayant que le néerlandais. L'immersion ne compense que partiellement les idées reçues relatives au néerlandais.

Pour tous les aspects cognitifs, linguistiques et socio-affectifs étudiés, des différences apparaissent entre le néerlandais et l'anglais. Par ailleurs, les différences en faveur des élèves en immersion sont systématiquement plus fortes en néerlandais qu'en anglais.

Conclusion ? Il ne faut pas surestimer les effets de l'immersion. Les effets positifs dégagés dans les recherches sont des effets retrouvés en immersion, mais ne sont pas nécessairement dus à l'immersion. En mobilisant différents facteurs favorisant l'apprentissage des langues dans l'enseignement traditionnel (plus d'apport langagier, plus de contacts avec des locuteurs natifs, repenser le lien entre langue et matières), des résultats similaires devraient pouvoir être atteints dans l'ensemble de notre système éducatif.

Apprendre une langue reste un processus complexe, avec des aspects linguistiques, cognitifs, socio-affectifs et des variables individuelles et externes. Il ne faut pas non plus surestimer les effets de l'immersion. En mobilisant différents facteurs favorisant l'apprentissage des langues dans l'enseignement traditionnel (plus d'apport langagier, plus de contacts avec des locuteurs natifs, le fait de repenser le lien entre langue et matières), des résultats similaires devraient pouvoir être atteints dans l'ensemble de notre système éducatif.

⁴ Résultats publics parus en mai 2019. <http://www.uclouvain.be>, Ph. Hilgsmann UCL et L. Mettwie Unamur.

RETOURS DU TERRAIN

Si certains pouvoirs organisateurs assurent en « on » ne pas recevoir de demande dans leurs écoles, en « off » la raison principale semble être l'impossibilité de trouver des enseignants capables d'enseigner, par exemple, les maths ou les sciences en néerlandais, anglais ou allemand. Il y a bien entendu une explication financière à cette réalité. Dans certains pays, par l'appel aux native speakers (dont l'Angleterre), un enseignant avec seulement 10 ans de carrière gagne l'équivalent d'un enseignant francophone en fin de carrière. Chez nos voisins néerlandophones, le différentiel avec les salaires de la Communauté française est d'environ 10 %. Concernant l'allemand, on ne trouve pas assez de professeurs en Communauté germanophone, c'est donc d'autant plus complexe de les attirer.

On le sait, comme dans d'autres régions, la pénurie d'enseignants se fait croissante ce qui implique d'une part, l'analyse des causes profondes de cette désertion afin d'y remédier et, d'autre part, de trouver des solutions à plus court et moyen termes afin que la qualité des apprentissages n'en pâtisse pas.

WANTED : NATIVE SPEAKERS

Si le profil idéal reste l'enseignant diplômé en langues germaniques, qui a suivi l'agrégation, et qui est native speaker (locuteur natif), les écoles ont la possibilité d'engager des enseignants qui ne disposent ni de l'agrégation, ni de titre requis pour la fonction.

Les native speakers sont certes des ressources humaines bienvenues dans le secteur de l'enseignement pour autant qu'ils aient une sensibilité pédagogique et qu'ils soient motivés par la fonction.

Actuellement, un accord existe entre les Communautés française et flamande qui permet aux enseignants venus de Flandre d'enseigner le néerlandais aux jeunes francophones, sans perdre leurs avantages (salaire, ancienneté, nomination,...).

L'essor de l'enseignement des langues, et de l'enseignement par immersion en particulier, ne fait qu'accroître la demande de ces profils professionnels.



PRINCIPALES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Il n'y a pas d'examen particulier pour entrer dans l'enseignement en immersion. L'acceptation des élèves se fait par le chef d'établissement selon l'ordre des inscriptions.

L'enseignement en immersion est ouvert à toutes les formes d'enseignement : général, technique et artistique de transition, technique et artistique de qualification et professionnel.

Une école peut organiser un apprentissage par immersion dans 2 langues maximum, mais un même élève ne peut suivre les cours en immersion que dans une seule langue.

Hors Bruxelles-Capitale, la langue de l'immersion peut être le néerlandais, l'anglais ou l'allemand. **Dans la Région de Bruxelles-Capitale**, cette langue est le néerlandais, à tout le moins jusqu'à la fin du 1^{er} degré.

Au 1^{er} degré, la langue de l'immersion doit être la même que celle choisie comme seconde langue. Aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés, la langue de l'immersion peut être la troisième langue.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, l'apprentissage par immersion commence dès la 1^{ère} année ou dès la 3^{ème} année.

- l'établissement qui commence l'immersion en 1^{ère} doit la continuer au moins en 2^{ème}.
- l'établissement qui commence l'immersion en 3^{ème} doit la continuer jusqu'à la fin de l'enseignement qu'elle propose.

8 à 13 périodes/semaine peuvent être consacrées à l'apprentissage par immersion, auxquelles peuvent encore s'ajouter au 1^{er} degré des périodes consacrées aux activités complémentaires.

Les examens portant sur les matières données dans la langue de l'immersion sont organisés dans cette langue.

L'enseignement de la langue de l'immersion est préférentiellement dispensé par une personne dont la langue maternelle est la langue de l'immersion ou, à défaut, par une personne parlant cette langue comme un natif dans cette langue étrangère. Pour tout enseignant s'engageant dans l'enseignement en immersion, une triple compétence est exigée : un titre pédagogique, la connaissance approfondie de la langue de l'immersion et la connaissance fonctionnelle de la langue française.

Pour pouvoir mettre en place un enseignement de type immersif, les établissements de Wallonie-Bruxelles Enseignement doivent introduire une demande d'autorisation tandis que les établissements subventionnés libres, communaux et provinciaux, par l'entremise de leur pouvoir organisateur, doivent joindre un dossier à leur demande de subventionnement.

Pour Wallonie-Bruxelles Enseignement, l'autorisation d'assurer ou de poursuivre l'organisation de l'apprentissage par immersion est accordée pour une période maximale de 3 ans renouvelable. Dans l'enseignement subventionné (libre, communal et provincial), le dossier relatif à une prolongation de l'organisation de l'apprentissage par immersion doit être introduit tous les 3 ans.

QUELQUES PISTES

On le voit, les enjeux de l'apprentissage des langues et la recherche d'enseignants compétents en suffisance mettent le système éducatif sous tension.

L'activation de mesures à court, moyen et long terme est capitale si l'on veut rencontrer tant les ambitions du Pacte Pour un Enseignement d'Excellence (seconde langue en 3^e primaire pour tous) que la demande du Conseil de l'Europe qui vise à ce que tous les élèves sortant de secondaire aient dans leur bagage deux langues étrangères.

Ces mesures doivent permettre tant le recrutement de professionnels que la massification des occasions et dispositifs d'apprentissage des langues.

- Amplifier les actions de valorisation du métier afin de renforcer le cadre des professionnels de l'enseignement.
- Promouvoir la maîtrise des langues dans tous les secteurs et via tous les canaux de communication pour sensibiliser chaque citoyen.
- Renforcer l'information sur les filières linguistiques en enseignement supérieur et de promotion sociale afin d'attirer les étudiants.
- Doter les filières linguistiques supérieures d'options pédagogiques et socio-économiques, en vue de pourvoir les fonctions ad hoc dans les secteurs de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation en entreprise.
- Intégrer l'apprentissage des langues dans la formation en cours de carrière des enseignants.
- Intégrer des modules de préparation à la réussite des examens requis pour enseigner une langue étrangère ou pour assurer l'enseignement par immersion.

- Attirer les profils externes à l'enseignement en reconnaissant leur ancienneté après l'obtention d'un CAP.
- Offrir des chèques formation en langues.
- Donner un incitant financier aux professeurs des Communautés flamandes et germanophones et des pays étrangers.
- Renforcer le fédéralisme de coopération en favorisant la mobilité d'enseignants native speakers entre communautés.
- Harmoniser les rythmes scolaires annuels entre les Communautés francophone, flamande et germanophone.
- Amplifier le programme Erasmus Belgica et EXPEDIS.
- Instaurer une Inspection de l'enseignement par immersion ainsi qu'un monitoring via une organe ad hoc.
- Développer des écoles multilingues.
- Développer l'enseignement des langues via le numérique et de façon interactive
- Investiguer la faisabilité de cet apprentissage via les activités extra-scolaires (ATL) lors d'échanges entre élèves, la culture, le sport, les structures jeunesse, la promotion sociale, l'éducation permanente.
- Proposer des recherches en éducation, psycho et sociolinguistiques permettant d'apprécier les pratiques pédagogiques exemplaires et susceptibles à créer un environnement propice au développement harmonieux et respectueux de nos sociétés de plus en plus cosmopolites.

EN BREF

L'apprentissage d'une langue en immersion n'a pas d'impact négatif sur la maîtrise du français.

L'immersion permet globalement d'acquérir une meilleure maîtrise de l'anglais et du néerlandais, mais les progrès plafonnent plus vite que dans l'enseignement traditionnel.

Il ne faut pas surestimer les effets de l'immersion sur l'apprentissage d'une langue étrangère : des résultats similaires peuvent être obtenus dans l'enseignement traditionnel.



*Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles*

*02.500.50.40
info@cjg.be*

www.cjg.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES